



Prangins, le 18 septembre 2019

CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 18 septembre 2019**

Sous la présidence de M. Daniel Bujard, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal du vendredi 28 juin 2019
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Election de deux délégués-suppléants pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Annonce des préavis à venir
- 8) Propositions individuelles et divers
- 9) Contre-appel

- Le **PRESIDENT** salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les Conseillers communaux ainsi que le public.

1/ Appel

Avec 35 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 34 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mme Anne-Lise Müller ainsi que MM. Jacques Antoine, Yvan Buccioli, Daniel Corod, Jean de Wolff de Moorsel, Peter Dorenbos, Hervé Durnat, André Fischer, Walter Hediger, Robert Johnson, Karim Kellou, Pierre Lohman, Reynald Pasche, Marc Pittet, Rudolf Schnider.

Membres absents : Mme Marie Van Leckwyck et M. Alain-Valéry Poitry.

2/ Adoption de l'ordre du jour

**L'ordre du jour est adopté
à l'unanimité**

3/ Approbation du procès-verbal du vendredi 28 juin 2019

Monsieur Georges Bochud indique que le décompte des voix au point 3 « Approbation du procès-verbal du 28 mai 2019 » n'est pas correct. La présence de 42 votants ne peut pas donner le décompte indiqué. Le décompte des voix est modifié comme suit :

« L'approbation du procès-verbal du 28 mai 2019, tel que modifié, est accepté par 38 oui, 0 non et 4 abstentions. »

M. Jean-Marc Bettems demande les modifications suivantes :

A la page 344, 4^{ème} paragraphe, demande la modification de la phrase comme suit : **« La PRESIDENTE, à la demande de M. Jean-Marc Bettems, passe en revue le rapport de gestion de la Municipalité en énonçant les titres. »**

A la page 344, 5^{ème} paragraphe, il demande que soit rajouté **« la Municipalité pourrait informer chaque fois qu'elle engage un nouveau poste non budgété et... »**

A la page 344, fin du 5^{ème} paragraphe, il souhaite modifier la phrase comme suit : **« ...la COGEST demande la finalisation d'un concept de sécurité... »**

A la page 345, 4^{ème} paragraphe, en lieu et place de l'expression « En somme », il demande la phrase suivante : **« Selon ce rapport, aujourd'hui la commune de Prangins... »**

M. le Syndic, à la page 349, 2^{ème} paragraphe, demande la modification de la phrase suivante : « Lorsque toutes les écritures... pour procéder à la « dissolution » de certains compte. » par « Lorsque les écritures... pour procéder à l'équilibrage de certains comptes. »

**Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2019 est approuvé
par 30 oui, 0 non et 4 abstentions**

4/ Communications du Bureau du Conseil

Le PRESIDENT annonce que le Bureau du Conseil est à la recherche d'un-e secrétaire suppléant-e en cas d'absence du secrétaire, M. Jérôme Seydoux. Il remercie les personnes qui souhaiteraient se présenter pour ce poste de s'annoncer au secrétariat.

Le PRESIDENT rappelle que le Bureau est à la recherche de 13 personnes pour procéder au dépouillement des élections fédérales du dimanche 20 octobre 2019. Il remercie les personnes disponibles de s'annoncer au secrétariat.

5/ Election de deux délégués-suppléants au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

M. Jacques Auberson, président de l'Alliance Libérale de Prangins, propose Mme Clotilde Vuillemin.

Mme Vulliemin accepte.

Mme Clotilde Vulliemin est élue par applaudissements.

M. Olivier Binz, président de l'Entente Pranginoise, n'a pas de candidat à proposer pour l'Entente Pranginoise.

Mme Anne-Marie Baillifard, présidente de l'Alternative Pranginoise, n'a pas de candidat à proposer pour l'Alternative Pranginoise.

Une nouvelle élection pour la nomination d'un-e second-e délégué-e suppléant-e aura lieu lors de la séance du 10 octobre 2019.

6/ Communications de la Municipalité

M. Igor Diakoff

Bâtiments

Concernant la construction de la future crèche à Prangins, M. Igor Diakoff informe le Conseil que le jury s'est réuni une première fois pour établir le cahier des charges. Ce dernier sera validé par la Municipalité.

Concernant la construction d'un EMS sur la commune de Prangins et pour faire suite à l'interpellation de M. Claude Favre, M. Igor Diakoff informe le Conseil que M. Claude Favre a accepté de faire partie de la commission de l'architecture et construction.

Des incivilités ont eu lieu à Très-le-Chatel, bâtiment situé en contrebas de l'office de poste. Pour remédier à ces problèmes, un digicode sera installé pour empêcher l'accès à ce bâtiment par de tierces personnes. Une barrière sera également installée.

M. Igor Diakoff présente les chiffres relatifs à la fréquentation des sanisettes du Vieux-Pressoir, mises en service en 2018. Cf. annexe

Promenthoux

L'installation d'une pompe n'a pas été réalisée de façon conforme. Celle-ci a brûlé et a donc été endommagée. Cet incident résulte d'une erreur de la société ayant effectué les travaux, celle-ci prendra donc à sa charge les frais de réparation.

Culture

La commune de Prangins a été partenaire officiel du festival Rive Jazzy qui s'est déroulé à Nyon. Le logo de la Commune était présent sur les flyers et les supports de communication du festival.

Le festival Jazz au peuple s'est tenu à Prangins et est soutenu par la Commune.

Une nouvelle association de claquettes est « née » à Prangins. Cette association est dirigée par les sœurs Grobéty, championnes du monde 2015 de claquettes.

Mme Dominique-Ella Christin

Forêts

La commune fait actuellement partie du Triage forestier de la Dôle qui est constitué sur une convention intercommunale. La situation actuelle ne répondant pas aux standards fédéraux et cantonaux, notamment pour l'octroi de subventions, les communes du Triage de la Dôle ont décidé de se joindre aux communes du Triage de Bonmont-La Rippe afin de créer le regroupement forestier intercommunal de la Dôle. Celui-ci comportera 11 communes ainsi que le canton, propriétaire des forêts de Bonmont. Notre commune, au même titre que Duillier et Coinsins, possède très peu de forêts comparativement aux autres membres des triages forestiers. Cette démarche a donc été essentiellement menée par ces communes possédant de grandes surfaces forestières. Une présentation des enjeux, du préavis type et des statuts, a été faite à l'ensemble des commissions ad-hoc nommées pour le préavis au sein des communes concernées. Cette présentation a eu lieu le 5 septembre. La commission ad-hoc pranginoise y a participé. Des questions importantes ont été soulevées lors de cette séance et les statuts doivent encore être approuvés dans leur version finale par le Canton. La Municipalité a donc préféré patienter avant d'avoir la version définitive des statuts. Ce faisant, elle déposera son préavis, probablement début octobre.

La sécheresse de l'année 2018, le manque de réserve d'eau ainsi que les canicules de cet été ont détruits beaucoup d'arbres de nos forêts. Ainsi, des coupes importantes ont lieu actuellement notamment au bois des âges. Ceci est considéré comme un des impacts du changement climatique.

Rivières – Réfections des berges suite aux crues exceptionnelles de janvier 2018 sur la Promenthouse – Suivi préavis 29/18

Les travaux de remise en état des berges, acceptés par votre organe délibérant dans le cadre du préavis 29/18 en octobre 2018 sur trois zones distinctes, étaient obligatoires compte-tenu du fait que la Commune de Prangins est tenue de protéger la zone affectée au Golf ainsi que les chemins qui permettent d'y accéder.

Les travaux aux abords des cours d'eau ne peuvent légalement pas être entrepris entre le 15 octobre et le 15 avril. Ainsi, pour rappel, les travaux urgents (zone 3) ont été réalisés avant le dépôt du préavis en septembre 2018 et ceux en zone 1 et 2 devaient être réalisés durant le printemps et l'été 2019 après l'acceptation du préavis. Durant l'hiver 2018-2019, la situation s'est aggravée en zone 1 car la zone d'enrochement située à l'aval de la zone concernée par le projet s'est effondrée.

Les travaux en zone 1 et 2 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique prévue pour le début 2019.

ProNatura a fait opposition estimant que les interventions de génie civil (enrochements, béton, conservation du mur existant, etc.) n'étaient pas justifiables.

Les échanges fructueux entre des représentants du service de l'Environnement du Canton, des représentants du Golf du domaine Impérial (le directeur et François Krull, en sa qualité de membre de la commission « Nature » du Golf),

ProNatura et la Commune ont permis d'évoluer vers un projet qui laissera une plus grande zone de divagation le long de la Promenthouse tout en protégeant la zone de jeu du Golf. Ainsi il a été décidé :

- De modifier les travaux prévus en zone 1 et 2 et
- De prévoir une étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse qui sera menée conjointement par les communes de Gland et Prangins.

En conséquence, ProNatura a retiré son opposition en juillet 2019.

Une nouvelle mise à l'enquête devra donc être réalisée. Celle-ci concernera uniquement les travaux en zone 1. En zone 2, aucune intervention ne sera réalisée sur la berge érodée en rive gauche, le Golf ayant accepté de ne pas réaliser les travaux car bien que la zone affectée au Golf ne soit pas entièrement protégée, l'air de jeu ne sera pas impactée si l'érosion de la berge s'aggrave. Le chemin existant sera déplacé si nécessaire (en cas de crue, etc.) et les travaux correspondants seront à la charge du Golf.

Les montants globaux alloués dans le cadre du préavis restent pour l'instant suffisants. La Commune de Prangins est très satisfaite de ces décisions qui permettront de laisser plus de place à la biodiversité par une renaturation de la Promenthouse, démarche qui a pu être envisagée grâce à la volonté d'agir en faveur d'une renaturation de la part du domaine du Golf Impérial. Une renaturation permettra également une meilleure adaptation aux phénomènes de dangers naturels liés aux crues exceptionnelles qui sont en lien avec le réchauffement climatique.

Eaux du lac - Port

Cet été, les plantes aquatiques ont envahi plus que de coutume le port des Abériaux demandant énormément de passage de la faucardeuse. Ce phénomène est inédit. En effet, en 16 ans d'activité, la machine a été utilisée 390 heures. Cet été, elle a été usitée 105 heures soit 4 fois plus que d'ordinaire. Le phénomène est semble-t-il dû en grande partie au réchauffement climatique, avec des hivers plus doux et un manque de bise. Ceci implique que les eaux ne sont plus brassées à la même profondeur qu'auparavant en hiver, favorisant ainsi l'apparition de ces plantes.

Régionalisation des stations d'épuration (STEP) des eaux usées - Future STEP unique régionale

Les membres des communes concernées par le projet de STEP unique régionale se sont réunis de nombreuses fois depuis le début 2019 et les échanges ont permis au projet d'avancer de façon conséquente. Pour rappel, deux associations intercommunales et quatre communes, représentant un ensemble de 30 communes, ont adhéré au principe de mettre en place cette nouvelle STEP unique régionale. Celle-ci sera réalisée en une seule étape sur un seul site, au Lavasson à Gland, et permettra notamment de traiter les micropolluants, très nocifs pour notre santé.

En principe, ces échanges devraient permettre d'aboutir d'ici la fin de l'année à un préavis de base commun. Celui-ci sera ensuite présenté aux organes délibérants des communes/associations concernées et sera accompagné d'une demande de crédit d'investissement.

Climat

- Dans le cadre de notre politique climatique 2019-2023, une des mesures que la Municipalité souhaite déployer, afin d'inciter les citoyens et les entreprises à adopter des démarches en faveur du climat, est d'organiser un « défi pour le climat » visant à créer une dynamique positive avec l'ensemble des acteurs du territoire. Principal objectif de cette mesure : réduire notre empreinte carbone. Cette démarche va être élaborée avec la participation des membres de la commission consultative de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement (CCUME) qui s'est déjà réunie une première fois. Mme Bettina Venezia a accepté l'invitation de la Municipalité à faire partie de la CCUME, suite à la démission de M. Gilles Mauroux qui a quitté la commune en début d'année. M. Mauroux est remercié pour son investissement de longue date au sein de celle-ci.
- Le canton vient de publier un document important intitulé « Accélérer la transition énergétique vaudoise », qui résume la conception cantonale pour faire face au défi climatique. Cette brochure est à disposition auprès de Mme Dominique-Ella Christin.

Urbanisme

Aménagement du territoire – Planification des infrastructures de mobilité – Projet d'agglomération de la passerelle Nyon - Prangins

Le projet de la future passerelle reliant Prangins à la gare de Nyon avance à grands pas. La Municipalité considère que ce projet d'agglomération, ayant une envergure régionale, est essentiel. Cette infrastructure favorisera les déplacements à pied ou à vélo des pranginois, les amenant ainsi à participer à notre volonté de promouvoir la mobilité douce. Le principal objectif : diminuer notre empreinte carbone.

En août 2019, le projet a passé une étape clef puisque les municipalités de Nyon et Prangins se sont accordées sur une clef de répartition financière de 50%-50%. Cette dernière sera utilisée dans le cadre du préavis de crédit d'étude puis du préavis de réalisation. Cette décision fait suite à une étude menée conjointement par les deux communes et qui a permis d'aider à la détermination de la répartition financière entre nos deux communes.

La rédaction de nos préavis respectifs se fera conjointement et la perspective souhaitée par les deux communes est que ceux-ci soient déposés d'ici fin octobre 2019. La commune de Nyon devrait en principe être en mesure de nous faire parvenir d'ici fin septembre le coût total des études permettant d'établir un devis général de soumissions de rentrées (pour rappel, c'est la commune de Nyon qui a piloté le mandat d'étude parallèle). Ce coût total est nécessaire pour que Prangins finalise son préavis de crédit d'étude. Si les délais sont respectés par la commune de Nyon, la Municipalité de Prangins pourra déposer son préavis de crédit d'étude pour la passerelle Nyon-Prangins au bureau du conseil d'ici le 25 octobre. Comme pour le préavis pour la requalification de la route du lac (RC1), le service de l'urbanisme pilotera le crédit d'étude et le service des travaux publics pilotera le crédit de réalisation.

Espaces publics – Projet de requalification du cœur de Prangins

Le service de l'Urbanisme revisite actuellement, avec le mandataire en charge Jean-Yves le Baron, du bureau « l'Atelier du Paysage », le projet initial de

requalification du cœur de Prangins, conçu dès 2012, et qui vise notamment à valoriser notre patrimoine historique et à marquer l'identité villageoise. Le périmètre de requalification sera plus restreint et se concentrera sur la place du village. Le projet tendra à être moins minéral, intégrant un peu plus de nature en ville et favorisant le rôle de rencontre et de mixité de cet espace public.

Mme Alice Durgnat-Lévi

Mme Alice Durgnat-Lévi informe le Conseil communal que le corps préfectoral et le corps enseignant souhaitent sensibiliser la population en vue des jeux olympiques 2020. Dans ce but, une manifestation, avec l'arrivée de la flamme olympique, aura lieu au stade de Coubertin à Lausanne le jeudi 19 septembre 2019. Deux élèves de la commune de Prangins porteront les couleurs de celle-ci en défilant avec le drapeau pranginois. A la suite de cette manifestation, le drapeau olympique sera ramené à Prangins par ces deux élèves et sera dressé au dessus de la Maison de Commune. Une réception aura lieu, dès 17h15, en présence des Municipaux ainsi que quelques sociétés locales. Un discours sera prononcé par M. le Syndic. Les Conseillers communaux sont cordialement invités à cette cérémonie.

Police Nyon Région (PNR)

L'association intercommunale Police Nyon Région (PNR) fête ses 5 ans. Une manifestation aura lieu le samedi 21 septembre 2019 entre 10h30 & 14h30 à la rue des marchandises, à Nyon. Des animations pour enfants seront organisées ainsi que des démonstrations de la brigade canine, des techniques et tactiques d'intervention, un concours de vitesse estimée, des food-trucks et des boissons.

Mme Alice Durgnat-Lévi informe M. Jacques Auberson qu'elle lui transmettra les statistiques concernant la police, des statistiques qui avaient été demandées en juin et qui lui seront transmises lors de la séance du 10 octobre 2019.

Sécurité

Le système speedy communal a été réceptionné. Il appartient à la commune et n'est pas utilisé par l'association Police Nyon Région (PNR). Le service des travaux et des routes a imputé le coût de ce système sur son budget. Il utilisera donc dans un premier temps. Ce dernier peut effectuer des comptages de véhicules sur le réseau. Cela permettra au service des travaux et des routes d'effectuer des analyses. Une fois ce travail terminé, le service de la sécurité utilisera ce système pour le contrôle de la vitesse.

Tableaux interactifs scolaires

Le préavis déposé en août 2018 a été suspendu suite au dépôt d'un recours par l'un des soumissionnaires. La Cour avait rendu un avis partiellement favorable à celui-ci. Le préavis devait donc être retiré pour tenir compte des nouveaux montants. Une nouvelle évaluation a été effectuée. La société ayant remporté le premier appel d'offre a remporté le second. Cependant, le même soumissionnaire a déposé un nouveau recours, nous attendons donc le nouvel avis de la Cour.

Terrain multisport des Morettes

Le recours déposé stipulait que le terrain multisport des Morettes répondait à des équipements scolaires ce qui justifiait le recours et la demande de non-utilisation

de ce terrain en dehors des horaires scolaires. Cependant, la cour a remarqué qu'en 2013, lors d'échanges de correspondances, il ne s'agissait pas d'équipements scolaires mais bien d'un terrain multisport. La Cour a donc débouté le recourant. La mise à ban répondait bien aux conditions émises.

Camps scolaires

Mme Alice Durnat-Lévi fait une présentation par la projection d'un PowerPoint au sujet des camps scolaires. Cette présentation fait partie intégrante du présent procès-verbal et lui est annexée.

M. Denys Chevalier

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil communal du 21 février 2019, le Conseil communal a décidé de renvoyer à la Municipalité une motion de M. Peter Dorenbos lui demandant de déposer, dans les six prochains mois, un projet de règlement communal sur l'occupation du domaine public et taxes y relatives en remplacement du règlement municipal existant et datant de 1989.

Sur le fond, je partage la vision du Conseil communal. Le règlement en vigueur ne correspond plus aux besoins et doit être révisé. L'instauration d'un règlement communal sur l'usage accru du domaine public permettra de clarifier les pratiques et les émoluments perçus.

La création de ce cadre normatif, pour lequel il n'existe pas de règlement type au niveau cantonal, est en cours. S'agissant d'un règlement, il doit être approuvé par le département concerné et sera donc soumis pour consultation au Département des institutions et de la sécurité avant d'être présenté au Conseil communal (article 94, alinéa 2 de la loi du 28 février 1956 sur les communes – LC; RSV 175.11).

Je souhaite toutefois vous s'informer qu'il ne nous a pas été possible de vous présenter ce document dans le délai imparti. Nous vous prions de nous en excuser. Outre la relative lourdeur de la démarche, elle doit être menée de front avec l'important chantier de la route de l'Etraz, projet gourmand en ressources pour notre commune. Souhaitant mettre le nouvel ouvrage à disposition des usagers et mettre fin le plus rapidement possible aux nuisances engendrées par les travaux, nous avons été contraints de mettre la priorité sur ce projet.

Je ne manquerai pas de vous informer du suivi de la motion de M. Dorenbos. »

M. Denys Chevalier donne réponse à une intervention de M. Jacques Auberson au sujet des giratoire rte de l'Etraz/route de Gland et route de l'Aérodrome/Route de Gland. (Cf. annexe)

Route de l'Etraz

- Actuellement les travaux sur la route de l'Etraz ont trois semaines d'avance sur le planning initial. La pause définitive de l'enrobé jusqu'en bas de la Tour d'eau est prévue pour la semaine du 21 au 25 octobre si absence de contraintes météo

défavorables. La sortie à hauteur de la route de Bénex-dessus sera condamnée pendant une semaine. Les riverains seront informés.

La route de l'Etraz pourra ainsi être rouverte dans les deux sens aux environs du 28 octobre.

- Les travaux entrepris depuis l'intersection de la Tour d'eau et la Route de Bénex en direction du giratoire des Mûrettes, puis Pont-Farbel jusqu'à Gland ne sont pas du ressort de la commune. Ils concernent les Services Industriels de Lausanne – travaux gaz et eau. Le but de ces travaux est d'assurer une liaison entre Gland et Nyon pour la haute pression.

- Le chantier qui concerne la route de Bénex-dessus commencera début novembre. Le trafic aux véhicules sera fermé. Toutefois, les habitants pourront accéder à leurs logements et seront informés de la situation.

Aménagement paysagé du chemin du Creux-du-Loup

Le préavis est à bout touchant. Il devrait être déposé au bureau du Conseil au début du mois d'octobre. La commission ad hoc pourra être constituée.

Eclairage public, place de jeux des Morettes (Deux lampadaires)

Un abaissement de 10 % de l'éclairage a été effectué suite à la mise en place de lampes de type LED.

Arrêt de bus, Chemin des Mélèzes

Le délai provisoire de l'aménagement de l'arrêt de bus aux Mélèzes prendra fin au mois d'octobre. Les réactions des usagers piétons sont favorables ; les réactions des automobilistes sont plutôt négatives. Les chauffeurs de bus y sont, en général, favorables.

L'eau des fontaines du village ont été coupées à la demande des Services Industriels de Nyon.

M. le Syndic

La direction de la Poste suisse s'est déplacée pour la troisième fois auprès de la Commune pour évoquer la probable fermeture de l'office de poste de Prangins. Cette volonté de fermeture est justifiée par une perte d'argent et une baisse de fréquentation. Aucune décision formelle n'a été prise actuellement mais cette décision sera certainement prise à terme. La direction de la Poste a donc proposé différentes alternatives :

1. Mise en place d'un service postal

Trois commerçants ont été contactés pour la mise en place d'un service postal. Tous les trois ont refusé.

2. Mise en place d'un service postal à domicile.

L'ensemble des services postaux sont effectués par le facteur à domicile.

Un procès-verbal non-décisionnel a été transmis à la Municipalité par la direction postale. Celui-ci sera étudié en séance de municipalité le lundi 23 septembre 2019. Cette rencontre ressemblait à une consultation plutôt qu'à une « mise devant le fait accompli ». Cependant, le risque de recevoir prochainement un courrier de décision de la part de la Poste Suisse existe bel et bien. La position de la Municipalité est claire. Elle refuse ces solutions mais malgré les arguments évoqués, ceux-ci n'ont pas été retenus par la Poste.

Suisse. Il n'y a pas de calendrier indiqué, cela étant, il est probable que l'échéance pour une fermeture soit 2020.

Tourisme

Le Conseil d'Etat vaudois propose des mesures afin d'encadrer les plateformes d'hébergement en ligne du type « Airbnb ». Peu de contrôle existe sur ce type d'hébergement. Le Conseil d'Etat propose donc les mesures suivantes :

1. Location pour 90 jours par année maximum
2. Les Communes auront l'obligation de lister ce type de logement
3. Un système de perception taxe de séjour pour ces maisons d'hôtes

Comptes 2019

Deux comptes devraient présenter un dépassement de CHF 5'000.- en fin d'année:

1. Le compte 140.3185, « Honoraires et frais d'expertises ». Ce dépassement est principalement dû aux frais générés par le préavis sur les tableaux interactifs comme l'a évoqué la Conseillère Municipale Mme Alice Durnat-Lévi.
2. Le compte 190.3111, « Achat de mobilier, de machines d'équipement technique de bureau ». Ceci est dû à l'installation du wifi dans la Salle du Conseil, d'une part, et le remplacement d'un ordinateur et de son logiciel au service de la Voirie d'autre part.

Recettes fiscales

Les impôts présentent une situation « confortable » à la fin août. L'impôt sur les revenus représente une augmentation de 9% et l'impôt sur la fortune représente, quant à lui, une augmentation de 6.5%. M. le Syndic rappelle que la RIE III rentre en application cette année, ce qui représente une baisse de 25% par rapport aux prévisions du budget. Le décompte concernant l'impôt frontalier, lui, est en baisse d'environ 20% par rapport aux prévisions. Après 8 mois d'exercice, la prévision est inférieure de 15% par rapport aux prévisions initiales. Cependant, avec les derniers mois à venir, l'année en matière de ressources fiscales, peut être qualifiée de bonne.

Le décompte final de la péréquation est connu. Son montant est de CHF 721'267.-. Ceci est dû à la facture sociale, plus élevée de 8%, soit plus de CHF 8'000'000.-. Néanmoins, une provision a été créée et figure au bilan comme passif transitoire. Un montant de CHF 1'300'000.- est donc disponible pour « absorber » cette somme. Cette situation n'aura pas de conséquence péjorative sur l'auto financement ni d'incidence sur les comptes 2019.

Avant les préavis du taux d'imposition et du budget 2020, présentés d'ici la fin de l'année, M. le Syndic souhaite présenter aux membres du Conseil la situation fiscale de Prangins par rapport à la moyenne cantonale. Cette présentation fait partie intégrante du présent procès-verbal.

7/ Annonce des préavis à venir

Certains préavis annoncés lors de la séance du mois de mai 2019 ne seront présentés qu'en 2020.

Cependant, trois préavis devraient être mis à disposition du Bureau du Conseil prochainement :

- La révision du règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de surveillance
- La passerelle Nyon-Prangins
- Le groupement forestier de la Dôle.

8/ Propositions individuelles et divers

M. Vanni Vogel a reçu l'information d'une sortie de Prangins de Région de Nyon pour 2022. Il souhaite être sûr, suite au référendum du mois de mai 2019, que la sortie aura bien lieu pour le 1^{er} janvier 2021.

M. le Syndic pense que ceci est une erreur et confirme la sortie de Prangins de Région de Nyon pour le 31 décembre 2020.

M. Jacques Auberson remercie M. Denys Chevalier pour le détail des coûts du carrefour.

Il aimerait savoir si une économie a été effectuée sur le préavis de la réfection de la Promenthouse.

Il aimerait également savoir si un dépassement dans les comptes concernés est envisagé suite à l'utilisation intensive de la faucardeuse cet été.

Mme Dominique-Ella Christin répond, concernant la Promenthouse, que les dégâts supplémentaires annoncés l'hiver précédent ont été englobés dans les travaux effectués de la zone 1. Il n'y aura donc pas de dépassement par rapport à l'estimation faite.

Concernant l'utilisation de la faucardeuse, Mme Dominique-Ella Christin répond qu'il n'y aura pas de dépassement, les heures effectuées par les employés du port étant compensées durant les périodes de travail plus calmes.

M. Jacques Auberson remercie M. Denys Chevalier pour sa réponse concernant le traitement de la motion de M. Peter Dorenbos. Il aimerait savoir si une réponse sera apportée à cette motion au début de l'année 2020 ou à la fin de l'année 2020.

M. Denys Chevalier n'a pas de réponse à apporter actuellement mais donnera une réponse sur les délais lors de la séance du 10 octobre 2019.

M. Jacques Auberson souhaite des informations concernant la place de jeux des Morettes et sa mise à ban. M. Jacques Auberson avait fait opposition à titre personnel à cette mise à ban. A ce jour, il a seulement reçu confirmation de la réception de son opposition. Cependant, aucune réponse ne lui a été transmise depuis le jugement de la Cour ; il considère donc que son opposition n'a pas été levée et qu'il peut continuer à utiliser ce lieu après 20h.

Mme Alice Durnat-Lévi indique que les deux oppositions ont été reçues pour cette mise à ban. Mme Alice Durnat-Lévi précise qu'une simple lettre de la Municipalité peut invalider cette opposition. Mme Alice Durnat-Lévi pense très regrettable que cette place de jeux ne puissent pas être utilisée autant qu'il serait souhaité.

M. Roland Haas rappelle qu'une déviation, concernant les travaux sur la route de l'Etraz, a été mise en place début avril. Il a constaté, courant mai, suite au non-respect de la priorité à hauteur du Pont de la Redoute, un retard de 7 minutes pour le bus des TPN. Il a envoyé un mail à la Municipalité par l'intermédiaire du formulaire de contact de la Commune. Il n'a pas reçu de confirmation de réception de sa demande ni de réponse. Il souhaite donc que la Municipalité fasse le nécessaire pour que le système délivre une quittance lors qu'une demande est faite via ce formulaire. M. Roland Haas précise que la Municipalité n'a pas reçu sa demande originale par l'intermédiaire du formulaire de contact.

M. Blaise Cartier croit savoir qu'il y a un arrangement avec le bus qui reste à l'arrêt pendant 6 minutes au centre du village. Il aimerait savoir pourquoi il n'effectue pas une boucle sur la route de la Bossière par exemple.

M. Denys Chevalier répond que le changement s'effectuera au 15.12, à l'entrée en vigueur du changement d'horaire CFF. A ce changement, des modifications seront apportées. Cependant, toute modification demande l'autorisation de divers services au niveau cantonal ce qui rend le processus long et complexe.

M. Jacques Auberson avait émis, lors de la séance du mois de juin 2019, le souhait de pouvoir consulter les préavis municipaux antérieurs par le biais électronique.

M. le Syndic va demander que le nécessaire soit fait.

M. Jean-Marc Bettems relate un incident qu'il a vécu au croisement de la route suisse et le chemin de la Bossière. Bien qu'il ait bénéficié de la priorité pour s'engager sur ce carrefour, un véhicule venant de Nyon, arrivant à vive allure, lui a refusé cette priorité. Il craint que le feu placé à cette intersection, route suisse - côté lac, ne soit pas assez visible notamment à cause d'arbres non-entretenu. Il souhaite que cet incident puisse servir pour améliorer la sécurité dans cette zone.

Mme Alice Durnat-Lévi prend note de cet incident et prendra contact avec la police.

M. Roland Haas rappelle qu'il a obtenu la liste des préavis municipaux, citée précédemment par M. Jacques Auberson, auprès de la secrétaire municipale. Il pense que cette liste pourrait donc être transmise à l'ensemble des conseillers communaux.

Il fait également remarqué que l'îlot de l'arrêt de bus, installé aux Mélèzes, n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite.

M. Denys Chevalier rappelle que cet îlot est provisoire. S'il devait devenir définitif, celui-ci serait aménagé pour l'ensemble de la population et accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. Blaise Cartier souhaiterait que le Bureau du Conseil réduise la taille des documents envoyés par le secrétariat dans un souci d'économie d'énergie.

M. Rémy Cochet abonde dans le sens de M. Cartier. Il suggère la mise en place d'un espace informatique réservé aux membres du Conseil sur lequel ceux-ci pourraient choisir de télécharger les documents s'ils le souhaitent.

M. Rémy Cochet profite d'avoir la parole pour remercier les employés du port pour le travail effectué durant tout l'été, y compris les dimanches, pour l'entretien.

Mme Dominique-Ella Christin remercie M. Cochet pour son intervention concernant le port et indique qu'elle transmettra ses remerciements aux personnes concernées.

M. Olivier Binz informe le Conseil de la tenue de nombreux événements sur la pollution lumineuse. Ceux-ci seront organisés le jeudi 26 septembre 2019 par le musée d'histoire naturelle, la société astronomique de Genève ainsi que le Grand Genève. Il a remarqué avec plaisir que la Commune de Prangins participait à ces événements. Cependant, celle-ci n'y participera que de façon partielle. Il aimerait savoir quelle en est la raison.

Mme Dominique-Ella Christin répond qu'une recommandation du Canton, par mesure de sécurité, préconise une extinction partielle de l'éclairage public pour garantir une bonne visibilité sur les routes et notamment aux abords des passages piétons. Mme Dominique-Ella Christin ajoute que la commune de Nyon a mobilisé la Police de Nyon Région (PNR) sur son territoire. Ainsi la sécurité n'était pas garantie sur le territoire communal. Afin de ne pas engager la responsabilité communale, il a donc été décidé d'effectuer une extinction partielle de l'éclairage public. Une sensibilisation sera diffusée dans le prochain Prangins Info. Les bâtiments communaux et les infrastructures ne seront pas illuminés ce jour-là. Le Château de Prangins éteindra sa façade mais sera malgré tout obligé de maintenir l'éclairage dans ses jardins. Elle rappelle également que les mesures qui figurent dans le plan Climat 2019-2023 mentionnent la réduction de l'éclairage de la commune tout en garantissant un sentiment de sécurité, projet qui sera mené par le Conseiller Municipal Monsieur Denys Chevalier, responsable des travaux publics.

9/ Contre-appel

La présence est de 35 membres. La séance est levée à 22 :00

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président



Daniel Bujard



Le Secrétaire



Jérôme Seydoux

Annexe : ment.

Transcriptions originales avant modification

Alice Durnat-Lévi

Page 364

« Le préavis déposé en août 2018 a été suspendu suite au dépôt d'un recours par l'un des commissionnaires. La Cour avait rendu un avis semi-favorable à celui-ci. Le préavis devait donc être retiré et a dû être réévalué en prenant en compte les nouvelles dispositions. Un préavis a été rédigé et présenté. La société ayant remporté le premier appel d'offre a remporté le second. Cependant, le même commissionnaire a déposé un nouveau recours, le préavis est donc actuellement en suspens. »

Denys Chevalier

Page 366

« - Les travaux entrepris depuis le giratoire de la Tour d'eau - Bénex en direction du giratoire des Mûrettes, puis Pont-Farbel jusqu'à Gland ne sont pas du ressort de la commune. »

François Bryand

Page 367

« Néanmoins, une prévoyance avait été effectuée et des réserves avaient été provisionnées en 2016 & 2017. »



Présentation
au Conseil communal
du 18 septembre 2019

Activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire
Nouvelle directive concernant le financement



Contexte

- Arrêt rendu le 7 décembre 2017 par le Tribunal fédéral en application de l'art. 19 de la Constitution fédérale :
 - Le principe et l'étendue de la gratuité de l'enseignement public obligatoire sont confirmés. La participation financière des parents, y compris pour les activités se déroulant hors des bâtiments scolaires remise en question

« le droit à un enseignement gratuit comprend tous les moyens nécessaires et servant directement le but de l'enseignement.dans la mesure où la participation est obligatoire, les dépenses pour les excursions et les camps font partie de l'enseignement nécessaire et, par conséquent, obligatoirement gratuit. Pour de telles manifestations, les parents ne doivent prendre à leur charge que les coûts qu'ils économisent en raison de l'absence de leurs enfants. Ces coûts se limitent aux frais de repas de l'enfant, puisque les parents doivent également subvenir à l'hébergement de leur enfant même lorsque celui-ci est absent. »



Base légale Vaud

Art 75 Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

¹Les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire peuvent prendre notamment la forme d'un camp, d'une course d'école, d'un voyage d'étude ou d'un séjour linguistique, à visée pédagogique sportive ou culturelle. Le département en fixe le cadre.

²Ces activités poursuivent des objectifs en lien avec le plan d'études. Sauf dispense accordée par le conseil de direction, tous les élèves y participent.

Art. 132 LEO sur les frais à la charge des communes :

.....

Les camps, courses d'école et voyages d'études, sans les charges salariales des enseignants et accompagnants, sous réserve d'une participation financière des parents.



Base règlementaire et pratique jusqu'à juin 2019

Encore pour l'année scolaire 2018-2019, la participation financière des parents était **fixée par la Commune**, dans les limites de la directive n°134 du DFJC :

« ...Le budget de telles activités et en particulier le montant de la participation financière des parents sont établis en fonction du montant de la participation annoncée par les communes concernées. En règle générale, la contribution qui peut être demandée aux parents n'excède pas 60 francs par jour.... ».

De cette règle découlaient les participations parentales et communales respectives. Pour certains camps, les enseignants et leurs élèves complétaient le financement (vente de pâtisserie, organisation d'un souper de soutien).



Nouvelle réglementation dès la rentrée d'août 2019

Adaptation du RLEO et de la directive cantonale « *activités scolaires collectives hors bâtiment scolaires (No 164)* ».

- ✓ les parents d'élèves vaudois ne paieront plus pour les fournitures scolaires, livres ou matériel de bricolage ;
 - report de charges des parents sur le Canton estimé à 5 millions de francs.

- ✓ pour les courses d'école, camps, voyages d'étude, activités culturelles, sorties et autres excursions qui conservent un caractère obligatoire, organisés par les établissements scolaires, seuls les frais économisés par la famille en l'absence de l'enfant pourront être désormais réclamés aux parents: frais de repas entre 10.- et 16.- par jour (au lieu de 30.- à 50.- par jour aujourd'hui).
 - report de charges des parents sur les communes estimé au total à 3,7 millions de francs).



Position municipale

Les camps sportifs sont obligatoires par la loi sur l'éducation physique et les sports et représentent ainsi un socle minimal.

Accepter le financement 2020 du surcoût des autres activités telles qu'elles existaient dans le passé.



Incidences financières primaire

En moyenne par année sur les trois dernières années, les activités ont coûté au total CHF 21'000.- (arrondi) soit :

- un camp de ski de fond de 7P (CHF 6600.-).
- un camp d'été de 8P, organisé sur proposition des enseignants (CHF 7500.-)
- un camp de ski de piste organisé sur proposition des enseignants (CHF 2250.-)
- Les courses d'école et autres sorties représentent le solde.

La Commune a dépensé en 2018 CHF 11'512 :

- 9014 CHF pour les camps, courses et visites
- 2496 CHF pour les camps sportifs 0 pour les camps culturels.
- Si la commune devait assurer le surcoût lié à la décision du TF par rapport à la situation actuelle, le montant serait d'environ **CHF 14'000.**



Incidences financières secondaire

Les Pranginois représentent environ 19 % du total des élèves de Nyon Marens (environ 160 sur 835).

Les frais de camps et autres sorties sont incluses dans le forfait de 3000.-/élève payé par Prangins à la Ville de Nyon. Les parents assumaient jusqu'à présent environ 61% des coûts des sorties et camps. Pour Prangins, cela représentaient CHF 39'000.- Ils n'en paieront désormais que CHF 13'000CHF.

Camps de ski 9^e

Camps de sports 10^e

Camps d'étude 11e-DES-RAC et 12^e

Camps classes accueil

Courses d'école et activités tous cycles, spectacles, sorties.

La Ville de Nyon a soumis à son conseil un préavis demandant de prendre acte qu'un montant de CHF 229'484 sera mis au budget de 2020 pour absorber les coûts supplémentaires. Cela représenterait environ **CHF 26'000** de plus pour Prangins.



Incidences financières totales

Le surcoût, si on devait poursuivre les activités comme à présent, serait de:

Pour les élèves du secondaire : 26 000 CHF

Pour les élèves du primaire : 14'000 CHF

Total: 40'000 CHF



Conclusion

Répondre aux conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral

Maintenir l'existant ni plus ni moins

Le Conseil prendra position pour les élèves du primaire dans le cadre du budget

Le Conseil communal de Nyon prendra position pour les élèves du secondaire puis le Conseil de Prangins dans le cadre du budget



Municipalité de Prangins

Comparaisons financières des communes du canton (2017)

- 309 communes
- District de Nyon : 100'700 habitants
- 16 villes (plus de 10'000 hab.)
- 17 communes de grande taille (plus de 5'000 hab.)
- 101 communes de taille moyenne (entre 1000 et 5000)
- 175 communes de petite et très petite taille (56,6%)

Conseil communal 18 septembre 2019



Municipalité de Prangins

Taux d'imposition communal

- De 49% à 81%
- Moyenne du canton 68.01%
- Moyenne du district 63.46 %
- Prangins 56%

Conseil communal 18 septembre 2019



Municipalité de Prangins

Point d'impôt communal

- Moyenne du canton: chf 119'798
- Moyenne du district : chf 161'420
- Prangins : chf 302'040

Conseil communal 18 septembre 2019



Municipalité de Prangins

Point d'impôt communal par habitant

- Moyenne du canton: chf 41,9
- Prangins : chf 75.30
- Valeur du point d'impôt p/hab. : 180 %

Conseil communal 18 septembre 2019



Municipalité de Prangins

Endettement net par habitant

- Moyenne du canton : chf 4'106
- sans Lausanne : chf 1'934
- Prangins : chf 390

Conseil communal 18 septembre 2019



Commune de Prangins

Degré d'autofinancement

- **Moyenne du canton : 76 %**
- **Prangins (10 ans) : 75.8 %**
- **2017 : 32 %**
- **2018 : 105%**

Conseil communal 18 septembre 2019



Commune de Prangins

Capacité (marge) d'autofinancement

- Moyenne du canton 8,1 %
- Prangins (10 ans) : 9,4 %
- 2017 : 4,9 %
- 2018 : 3,46 %

Conseil communal 18 septembre 2019



Commune de Prangins

Quotité d'investissement

- Moyenne du canton : 11,7 %
- Prangins (10 ans) : 12,2 %
- 2017 : 16,1 %
- 2018 : 3,4 %

Conseil communal 18 septembre 2019



Commune de Prangins

Quotité des intérêts nets

- Moyenne du canton : 1,1 %
- Prangins : 0,6 %

Conseil communal 18 septembre 2019



Commune de Prangins

Valeurs appréciatives

- Taux d'imposition : Bas et attractif
- Degré d'autofinancement : bon (10 ans)
- Capacité d'autofinancement : moyen (10 ans)
- Quotité d'investissement (10 ans) : bon
- Endettement net par hab. (2017) : très bon
- Quotité des intérêts : très bon (2017)

Sur 309 communes : 45 à risque 30 à surveiller

Réponse à une intervention de M. Jacques Auberson au sujet des giratoire rte de l'Etraz/route de Gland et route de l'Aérodrome/route de Gland

Petit retour en arrière :

Lors de l'établissement du budget 2018, la Municipalité avait inscrit au compte N° 430.3143 « Entretien des routes », un montant supplémentaire de CHF 35'000.- pour effectuer le renforcement de la banquette côté Ouest de la route de l'Aérodrome. Le côté Est avait déjà été effectué l'année précédente.

Par la suite, étant donné que des travaux devaient également être effectués au carrefour giratoire de la route de l'Aérodrome, il a été décidé d'effectuer conjointement ces travaux avec ceux du giratoire de la route de l'Etraz/route de l'Aérodrome, juste après l'Office Régional de la Protection Civile.

Cette manière de procéder permettait de limiter les coûts de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de génie civil, s'agissant d'un même chantier. Il en était de même pour la société qui effectue le marquage au sol.

Détail de coûts de cette opération :

Génie civil

Renforcement banquette/aménagement carrefour route Aérodrome
CHF 42'000.— (Entreprise Perrin)

Aménagement carrefour route Etraz/route de Gland
CHF 36'000.— (Entreprise Perrin)

Ces deux factures ont été passées dans le compte N° 430.3143 « Entretien des routes » qui ne présente pas de dépassement de budget dans les comptes 2018 – **non utilisé CHF 13'671.05.**

Travaux de marquage

Route de l'Aérodrome
Signal) **CHF 5'337.30** (Entreprise

Route de Gland/Route Aérodrome Signal)	CHF	3'331.60	(Entreprise
Route Etraz/Route Gland Signal)	CHF	2'892.75	(Entreprise

Ces factures ont été passées dans le compte N° 430.3143
« Signalisation routière » présentant un petit dépassement de CHF
1'149.30 dans les comptes 2018.

Honoraires bureau d'ingénieur :

Giratoire route de l'Aérodrome	CHF 9'400.-
Giratoire route Etraz/route Gland	CHF 7'960.-

Ces deux factures ont été passées dans le compte N° 430.3185
« Honoraires et frais d'expertises ». Un dépassement de CHF
13'607.85.- a été constaté dans les comptes 2018.

La justification indiquée était que les honoraires du bureau Chevalier à
Morges ont été mal estimés.

18.09.2019
DC